

**Conseil de Paris**  
*Séance des 7 et 8 juin 2010*

**Vœu présenté par Olivia POLSKI et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation de Pôle emploi.**

La fusion de l'ANPE et des 4 ASSEDIC d'Ile de France aurait dû permettre une amélioration de l'accueil et des services rendus aux demandeurs d'emploi. Or, ceux-ci ont de plus en plus de difficultés à joindre les antennes de Pôle emploi et la généralisation des services téléphoniques (3949) ou télématiques inadaptés a des conséquences importantes pour les personnes les plus en difficultés.

De plus, les conditions de travail des collaborateurs de Pôle emploi se dégradent et ils sont fréquemment soumis à des agressions ainsi qu'à un grand stress. L'accueil qu'ils peuvent offrir aux usagers est ainsi très éloigné de ce que prétend l'affichage gouvernemental. Cette fusion s'est faite vraisemblablement sans préparation sérieuse et dans l'improvisation, entraînant de très nombreux dysfonctionnements.

Après la mise en place des IPR (Instances Paritaires Régionales) créées par la loi du 13 février 2008 afin notamment d'examiner la situation individuelle des demandeurs d'emploi, sans pour autant avoir favorisée l'établissement d'un dialogue constructif entre les représentants des employeurs et des salariés ; il est prévu dans une directive du directeur général de Pôle emploi de janvier 2010 la mise en place, ou plutôt la relance, des comités de liaison, compétents pour traiter des thèmes liés à l'activité du service public de l'emploi, dans chaque département et au niveau national, créant ainsi un dispositif d'écoute territorialisé capable d'apporter des réponses adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi.

Or, le comité de liaison de notre département n'a toujours pas pu se mettre en place et cet outil pourrait contribuer favorablement à redonner du sens à cette fusion ANPE – ASSEDIC qui connaît bien des difficultés.

**C'est pourquoi, sur proposition d'Olivia POLSKI des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès du secrétaire d'Etat chargé de l'emploi pour que, dans le contexte actuel de crise et d'augmentation du chômage, le comité de liaison de notre département puisse se mettre en place, afin de prendre en compte les spécificités locales du marché de l'emploi et des publics et de donner ainsi toutes leurs chances aux demandeurs d'emploi.**